



DOSSIER ACTIONNAIRE

Fragales Investissements S.A.S, au 3 rue du Colonel Philippe Érulín, 13090 Aix en Provence.

Immatriculée 937 662 047 R.C.S Aix en Provence.

SOMMAIRE

- CHAPITRE 1 : Présentation
- CHAPITRE 2 : Le management
- CHAPITRE 3 : Structure du groupe : filiales et fonction
- CHAPITRE 4 : La valorisation
- CHAPITRE 5 : Devenir actionnaire

ANNEXES :

ANNEXE I : Table des matières du livre

ANNEXE II : Contacts

CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION

1.1 INTRODUCTION

Le Graal de tout actionnaire est de pouvoir s'engager dans un projet qui porte dans son ADN, une sorte de révolution dans son secteur économique, avec cette notion de : « Plus rien ne sera comme avant ».

C'est notre ambition chez S.A.S Fragales Investissements.

Comment ? Nous mettons en œuvre un concept de trading entropique. En quelques mots, cette nouvelle approche du trading a l'ambition de remiser toutes les stratégies de trading habituellement utilisées à ce jour par la totalité des traders.

Le trading entropique, de quoi s'agit-il ?

Notre approche est strictement scientifique. Après plus de 6 années de travail théorique réalisées par Mr DEMONT-PIEROT, le trading entropique intègre plus particulièrement, les lois de la physique quantique, en considérant son caractère universel soit la mécanique des particules élémentaires, et l'évolution des cotations des actions cotées. Cela a permis de définir les 6 lois fondamentales des marchés financiers, qui sont :

- Loi n°1 : L'évacuation de l'entropie des sociétés humaines est proportionnellement égale à la variation de son PIB.
- Loi n°2 : L'évolution des marchés boursiers, des actions, d'un pays est proportionnellement égale à la variation de son PIB.
- Loi n°3 : Toute société humaine, ou pays, auront tendance à l'expansion, à la hausse de leur PIB et la hausse de leur marché boursier.
- Loi n°4 : Les marchés boursiers sont des systèmes entropiques ouverts soumis à l'auto-organisation, avec des structures fractales.
- Loi n°5 : Les actions cotées dans un marché financiers ont un fonctionnement similaire aux particules élémentaires, défini par les lois de la physique quantique.
- Loi n°6 : Les marchés des actions sont des structures permettant la dissipation d'énergie et d'entropie.

En termes de résultats, le trading entropique, selon nos tests réalisés depuis 6 mois, a montré une très haute profitabilité qui, en la rationalisant, nous a donné une base s'exprimant en points quotidiens, de 25 points, ce qui représente, en partant d'une base de 1000€ de capital investit, sur les indices boursiers type Dax sur 12 mois de trading, 614000€.

Nous vous invitons à prendre le temps de lire le livre « le trading entropique », où sont évoqués, le corpus théorique du trading entropique et sa validation scientifique, ainsi que, en comparaison, l'explication des différentes techniques de trading (voir le sommaire en annexe).

Pour conclure cette courte présentation, le trading entropique est au trading classique, ce que seront les ordinateurs quantiques par rapport aux ordinateurs électroniques actuels. Aujourd'hui vous êtes dans la même situation que furent les premiers actionnaires de Google, Amazon et Facebook...

1.2 PRÉCISION SUR LES OPÉRATIONS DE TRADING ENTROPIQUE

Comme déjà indiqué, nous avons travaillé au cours du dernier semestre 2024 (dans une structure ad hoc), sur la création d'un protocole strict de trading, associé avec un algorithme financier très puissant basé sur la capitalisation des intérêts. Ainsi nous mettons en œuvre une stratégie de prise de position à court terme, sur le Dax (celle-ci serait valable sur n'importe quel autre indice boursier).

Nous précisons que nos prises de position sur le marché, ne dépassent que rarement les 5 minutes. C'est une sorte de trading haute fréquence. Il est à noter que cette approche des marchés financiers, nous préserve d'éventuels krachs boursiers (quel que soit le contexte financier et géopolitique).

Le chiffre que nous avons retenu, de 25 points jour, n'exprime pas une moyenne des gains que nous pouvons faire quotidiennement (puisque nos tests ont montré que nos performances quotidiennes allaient bien au-delà), mais plutôt une sécurisation à minima de la performance quotidienne. De cette façon, nous avons l'assurance que notre stratégie de trading donne 25 points soit 2,5% d'augmentation du capital quotidiennement.

Nous précisons que dans notre algorithme financier, nous engageons 1 millième de notre capital de travail en valeur de points.

Nous pouvons travailler, selon les volumes engagés, sur les CFD ou les Futures.

1.3 ADMINISTRATION DE LA PREUVE

Il est clair que le bon sens pourrait susciter ce genre de question : « Donnez-nous des éléments de preuves pour nous montrer que ça marche ».

Pour y répondre, il faut se resituer dans le contexte de notre stratégie de trading.

La découverte que, les cotations des indices boursiers qui représentent l'évolution d'un certain nombre d'actions de société coté de ce marché, obéissent à une des lois de la physique quantique : « L'intrication des particules élémentaires ».

De la même façon qu'un physicien quantique peut, sans erreur, déterminer le mouvement d'une particule intriquée à un temps T , le trader, utilisant le trading entropique, pourra déterminer l'évolution de la cotation dans un contexte donné.

Ainsi, notre stratégie de trading liée à l'intrication des actions, fonctionne comme une loi scientifique (dans un même contexte donné, on obtient les mêmes résultats). Si on devait résumer en quelques mots ce qu'est la physique quantique, c'est dans un champ donné, de l'énergie et de l'information. Et c'est la même chose concernant les marchés boursiers sur lesquels nous travaillons : de l'énergie et de l'information.

Personne à ce jour ne mettra en doute la loi de la gravitation universelle, qui donne toujours dans un contexte donné le même résultat. Néanmoins, il faut préciser que la notion de risque doit être envisagé. Elle ne concerne pas la stricte application des protocoles et de la stratégie, mais la compétence de l'opérateur (trader qui la met en œuvre), d'où l'importance de la formation et le suivi en continue de nos équipes. Dans notre stratégie nous ne négligeons pas non plus l'importance de deux lois de Mathématique : celle des sinusoïdales (qui s'expriment dans les supports et résistances des cotations) et celle des fractales dans les marchés financiers définit par le mathématicien Benoît Mandelbrot.

1.4 NOS EXPÉRIMENTATIONS

Au cours du dernier semestre 2024, nous sommes partis d'une base théorique, pour construire un protocole le plus opérant possible, en particulier la meilleure périodicité des cotations (3 minutes), afin d'être au maximum du caractère prédictif de notre stratégie de prise de position.

Nous avons multiplié les expérimentations, et nous continuons à le faire. À titre de clin d'œil, dans le même temps ou notre collaborateur saisit ce paragraphe à l'ordinateur, il a ouvert 4 fois des positions, qui ont duré moins de 3 minutes, avec un total 55 points gagnés.

Ces expérimentations ont été menées par Monsieur Mohamed DELLAL, assisté de deux autres traders. Monsieur DELLAL est le Directeur des Opérations de Fragales Investissements et Responsable des opérations de trading.

La perspective ? Avec notre travail et investissement en termes de recherche et développement sur nos stratégies du trading, nous voulons créer des robots de trading ultra fréquence, que l'on souhaite associer à l'intelligence artificielle. Cela permettra de trader sur toutes les plages horaires.

Notre objectif est de créer seul ou avec des partenaires financiers des fonds d'investissement en France et à l'international à très haute rentabilité, sans concurrence de ce point de vue. C'est avec cette ambition que nous vous proposons de vous associer avec nous.

CHAPITRE 2 : LE MANAGEMENT



**Jean-Philippe
DEMONT PIEROT**

Président

jp.demont-pierot@fragales-investissements.com

De formation scientifique, il crée sa première entreprise dans le domaine des bio-technologies. Il poursuit sa carrière d'entrepreneur dans divers domaines en France et à l'étranger.

En parallèle il a débuté une carrière d'auteur (romans essai), ce qui l'a amené à approfondir ses recherches sur les marchés financiers dans une approche strictement scientifique. L'aboutissement est son dernier livre :

"Le trading entropique".



**Nhoc-Sang
SAM**

Directeur Général

ns.sam@fragales-investissements.com

De formation commerciale, il a exercé ses talents dans le secteur de l'évènementiel.

Après avoir créé plusieurs entreprises avec succès, c'est pour sa rigueur et son grand sens du management qu'il devient Directeur Général de Fragales Investissements.

D'origine chinoise parfaitement sinophone, c'est lui qui supervisera notre implantation en Asie en faisant fructifier ses contacts avec entre autres des investisseurs chinois.



Mohamed DELLAL

Directeur des opérations

m.dellar@fragales-investissements.com

Après une carrière professionnelle réussie dans le domaine de la logistique, il n'a cessé de s'intéresser et de se former aux marchés financiers.

Sa connaissance dans le domaine boursier l'a conduit à rejoindre Fragales Investissements en tant que Directeur des Opérations. En 2025 il supervisera la création de notre cryptomonnaie : Le Fragales. De plus parfaitement bilingue, il assurera notre implantation dans les pays anglophones.



Ingrid JOMAT

Directrice communication

ijomat@fragales-investissements.com

Rompue à l'art journalistique quelque soit le support, elle crée sa société de production audiovisuelle où elle laisse libre court à sa créativité et sa passion pour l'image.

Communicante avertie, perspicace et perfectionniste, elle intègre Fragales Investissements en tant que Directrice de la communication.

Du fait de ses compétences pluridisciplinaires, elle supervisera la création des futures filiales de l'entreprise.



Philippe HAUER

Secrétaire général Édition

p.hauer@fragales-investissements.com

Après avoir fait hypokhâgne et khâgne, il passe le CAPES pour devenir professeur de littérature dans l'éducation nationale. Il embrasse par la suite une carrière de comédien, parallèlement à la gestion de salles de spectacles et de musiques.

Depuis une dizaine d'années il a créé sa propre maison d'édition tournée vers la littérature contemporaine.

Il rejoint début 2025 l'équipe de Fragales Investissements en tant que Secrétaire Général, gérant toutes les activités éditoriales de l'entreprise.

CHAPITRE 3 : STRUCTURE DU GROUPE, FILIALES ET FONCTIONS

3.1 Filiales

Fragales Investissements, société mère

Création et mise en œuvre en décembre 2024

À Aix en Provence

Président : Jean-Philippe DEMONT-PIEROT

Directeur Général : Nhoc-Sang SAM

Elle sera financée par les fonds propres de l'entreprise, les cessions d'actions auprès de nouveaux actionnaires et les facturations mensuelles de chaque filiale dès leur création, à hauteur de 20.000€ par mois pour chacune de ces filiales, ainsi qu'à partir de janvier 2026 le versement des dividendes par ces filiales et des sociétés dans lesquelles Fragales aura une participation. Les filiales ci-dessous, à 100% de la société mère, seront financées, par celle-ci au titre de leurs dotations en capital et leur besoin initial de trésorerie.

*

Financial Genius

Création et mise en œuvre en juin 2025

À Aix en Provence

Management : Ingrid JOMAT

Cette structure sera la tête de proue du groupe, par la mise en œuvre concrète des stratégies et des algorithmes du trading entropique et qui interviendra directement dans ses structures associées Edge Found en France et en Asie.

Pour son activité en France cette structure sera couverte par une autorisation d'exercer délivrée par l'AMF (Autorité des marchés financiers)

Eut égard l'ultra performance prévisionnelle par rapport à la concurrence de nos produits d'investissements créés ouvert à l'épargne public, la rémunération de l'entreprise est fixée à 25% des résultats de ces produits.

*

Éditions Fragales

Création et mise en œuvre en juin 2025

À Chalon sur Saône

Management : Philippe HAUER

Nous envisageons la commercialisation avec une forte communication du premier livre « le trading entropique », avec une édition en anglais, ainsi que la parution du second livre « le trading entropique : retour d'expérience » en français et en anglais. Ils seront disponibles en brochet et Ebook, et vendus sur tous les supports de vente de livre (librairies, Amazon...), dans les zones francophones et anglophones. Nous allons compléter cette offre par la création de collections spécialisées principalement dans les domaines de l'économie et des finances. Pour l'exercice 2026, nous avons un objectif de vendre 2000 livres par mois, quel que soit le titre d'édition et la langue.

Nous sommes en train de créer un réseau de délégués régionaux en France (une trentaine envisagée), qui seront chargés, selon les modes habituels de représentation des maisons d'édition, de commercialiser nos livres dans les librairies et créer des événements liés à la vente de livre (dédicace, conférence...). Ils seront rémunérés à la commission. En outre, ce réseau sera aussi vecteur de communication pour les autres filiales de Fragales, en particulier la cryptomonnaie et, pour 2026, les produits d'investissements. D'une certaine façon, nous allons nous servir de nos livres comme outils de communication et de vente des autres produits financiers.

*

Le Fragales (Crypto)

Création et mise en œuvre juin 2025

À Aix en Provence

Management : Mohamed DELLAL

La mise en place de cette filiale, son positionnement et son expansion, est basée sur les expériences connues d'autres structures similaires. D'une certaine façon on se base sur la concurrence. La rémunération de cette filiale sera de 15% sur le résultat du trading mis en œuvre sur les montants collectés par la vente de tokens. Il est important de noter que les capitaux collectés et investis, vont, considérant les montants très importants, garantir la viabilité de cette monnaie et son caractère spéculatif à terme.

*

Fragales Event

Création et mise en œuvre en janvier 2026

À Aix en Provence

Management : à recruter

Cette filiale qui, a priori ne devrait pas être des plus importantes en termes de chiffre d'affaire, aura pour but d'être un excellent moyen de communication et d'implantation à l'étranger. Les produits commercialisés seront : l'organisation de séminaire, des formations....

*

Fragales International

Création et mise en œuvre décembre 2025

À Aix en Provence

Management : Nhoc-Sang SAM

Pour l'exercice 2026, son activité sera, pour le premier semestre, en étroite collaboration avec la filiale événementielle via une grosse campagne de communication et d'implantation. Dès le début du deuxième semestre, selon les accords et les accréditations, nous avons l'objectif de proposer des produits d'investissements à nos clients potentiels en Europe, en Asie et plus généralement à l'international.

Sur le même modèle que la filiale « Edge found France » notre rémunération sera de 25% sur les résultats obtenus, notre objectif de collecte sur 2026 est de 60 millions d'euros.

La première structure mise en place sera implantée en Asie plus précisément à Bangkok pour couvrir l'ensemble du marché asiatique.

Les performances de ces filiales ci-dessus sont exprimées dans le chapitre valorisation.

Tous les comptes d'exploitation prévisionnels de la société mère et de ses filiales, exercice 2025 et 2026, sont consultables sur le site internet dans l'espace actionnaire.

3.2 Sociétés à participation

Ces sociétés seront liées par un contrat d'activité avec Financial Genius. Elles auront vocation d'être accréditées pour la France et pour l'Europe par les autorisations d'exercer délivrées par l'AMF.

La première société en participation qui devrait être créée en cours de l'année 2025, grâce à des partenaires financiers avec lesquels nous avons engagé des négociations, sera un fonds d'investissement spéculatif ouvert à l'épargne publique : Edge Found France.

Notre objectif est pour la première année d'exercice À ce titre nous avons l'objectif d'une captation de l'épargne des clients potentiels à hauteur de 60M, ce qui représente 2% de la totalité des investissements annuels en France sur les fonds d'investissements.

Suivant le même modèle suivront Edge Found Europe, Edge Found Asie, ...

CHAPITRE 4 : LA VALORISATION

4.1 MÉTHODOLOGIE

Le calcul de la valorisation d'une entreprise est un exercice auquel sont rompus les analystes financiers. Il s'agit souvent d'une nécessité dans le cadre de la cession et/ou du rachat d'une entreprise, ayant déjà un certain nombre d'années d'exercices.

Globalement, pour calculer sa valeur, on utilise les ratios des fonds propres moins l'endettement, ainsi que les produits d'exploitations de 1 à 3 années d'exercice, en utilisant le bénéfice d'exploitation ou le chiffre d'affaires. Cela permet de projeter les exercices ultérieurs qui sont souvent le quasi-reflet exact des exercices antérieurs.

S'agissant d'une start-up, ces méthodes habituelles ne peuvent pas être opérantes dans la mesure où il n'existe pas au moment de la valorisation d'exercices antérieurs pour calculer sa valorisation.

Il faut donc prévoir ce que vont être les résultats de son exploitation pour le premier, deuxième et troisième exercice à partir de sa création, en intégrant une innovation proposée, le type de marché sur lequel la start-up va s'attaquer, et le résultat des entreprises déjà existantes sur ce marché donné.

Concernant Fragales Investissements, on doit prendre en considération son innovation proposée (le trading entropique) sur le « marché » de la spéculation financière et boursière.

Dans ce cadre, le futur investisseur doit pouvoir faire son choix et déterminer son intérêt d'investir ou pas.

Pour reprendre des exemples connus, lorsque Steve Jobs ou Jeff Bezos créaient leurs entreprises dans leurs garages, la valorisation de celles-ci sur les méthodes classiques auraient indiqué un zéro pointé. Pourtant le moindre dollar qui aurait été investi à cette époque sur ces entreprises, se serait transformé en lingot. Pourquoi ? Parce que à la fois Steve Jobs et Jeff Bezos, chacun dans son domaine, ont amené une véritable innovation pour le marché de la vente par correspondance et des micro-ordinateurs.

S'agissant de Fragales Investissements, on aura compris que l'innovation proposée réside sur la mise en œuvre d'un trading sur les marchés financiers basés sur la stricte observation des lois scientifiques et surtout des lois de la physique quantique. D'une certaine façon, l'innovation proposée vis à vis des marchés financiers peut être comparable à l'innovation en cours concernant les ordinateurs, pour passer des ordinateurs « électroniques » aux ordinateurs « quantiques ». Dans les deux cas, il s'agit de faire performer cette révolution qu'est la physique quantique dans ces deux domaines, les ordinateurs et les marchés financiers.

4.2 CALCUL DE LA VALORISATION DE FRAGALES INVESTISSEMENTS

Il existe de nombreuses méthodes de calcul pour déterminer la valorisation, à sa création, d'une start-up. On pourra citer la méthode EBITDA basée sur les bénéfices futurs prévisibles ou la méthode comparable de marché qui montrent un certain intérêt. Cela étant, nous considérons qu'il est plus opérationnel de construire une équation mathématique plus spécifique concernant Fragales Investissements.

On peut prendre en compte les modèles développés par les structures internationales d'audit tels que QAPMG et PWHC pour les valorisations de start up dans le domaine de la net économie dans le cadre de leurs levées de fond et/ou leurs rachats par les majors de la Silicone Valley (type Facebook...)

Nous y intégrons les spécificités de Fragales Investissements en terme d'innovation, la quasi absence de concurrents dans ce domaine, ses projets futurs cités dans son business plan et dans la catégorie recherche et développement (particulièrement le travail de recherche courant 2025 sur la connexion entre l'Intelligence Artificielle et les stratégies de Fragales), puis dans un avenir plus lointain, l'ouverture de Fragales Investissement à l'épargne publique (après accord de l'AMF) ainsi que le projet de construire une cryptomonnaie associée aux fondamentaux de Fragales Investissements : le Fragales. A ce titre, il faut garder à l'esprit les projets d'internationalisation des offres futures de produits d'investissements ouvert à l'épargne publique.

Ceci étant il nous faut donc définir un modèle mathématique de valorisation en fonction de ce qui a été exposé ci-dessus à savoir : la création d'une holding avec plusieurs filiales d'exploitation. Pour ce faire, nous allons proposer une formule calculant les valorisations régulières à terme uniquement sur les bénéfices bruts d'exploitation avant impôts des filiales.

Cette équation reposera sur les résultats des cinq trimestres d'exploitation dont le trimestre précédent à un temps T.

La valorisation globale du groupe sera donc la somme des valorisations des filiales de la société, en s'appuyant sur le modèle EBITDA .

Nous proposons l'équation suivante :

- le ratio capitaux propres/endettements
- le détail des cinq trimestres d'exploitation prévisionnels et/ou réalisés (tn-1, tn, tn+1, tn+2, tn+3)
- un coefficient Goodwheel

D'une façon générale, le Goodwheel, en comptabilité, représente l'écart positif entre la valeur d'acquisition d'une entreprise et sa juste valeur en termes de capitaux propres. Il est donc de nature subjective lié à l'appétence du marché face à une entreprise donnée. Il doit aussi interpréter la performance à terme d'une entreprise en fonction du caractère novateur de son business et de son positionnement par rapport à ses concurrents ou de sa non-concurrence. Concernant Fragales nous avons adoptés

une variabilité de ce coefficient sous un mode décroissant :

- Valorisation au 1/01/25 à 2,5
- Valorisation au 01/04/25 à 2
- Valorisation au 01/07/25 à 1,5
- Valorisation au 01/10/25 à 1

Pour le calcul de la première valorisation, nous allons considérer le Goodwheel est égal à 2,5.

Calcul de la valorisation au 1er janvier 2025

$$Va = \frac{(Fp - E) + (Bt - 1 + Bt + Bt1 + Bt2 + Bt3) * Gh}{Gh}$$

	FP	Bt 4 ^E T 2024	Bt 1 ^{ER} T 2025	Bt 2 ^E T 2025	Bt 3 ^E T 2025	Bt 4 ^E T 2025	Bt 1 ^{ER} T 2026	Bt 2 ^E T 2026	Bt 03 ^E T 2026	Bt 4 ^E T 2026
FINANCIAL GENIUS	10 000	0	0	0	49 120	830 608	1 938 324	11 194 684	75 393 867	416 642 830
EDGE FOUND INTERNATIONAL	10 000	0	0	0	0	0	-1 128 000	-1 128 000	32 810 933	233 578 367
ÉDITION FRAGALES	10 000	0	0	0	75 000	257 000	162 000	162 000	162 000	162 000
CRYPTO FRAGALES	10 000	0	0	-249 000	86 463	2 041 348	8 615 249	28 095 835	88 971 558	279 164 731
FRAGALES EVENT	10 000	0	0	0	0	0	-44 500	-44 500	-44 500	-44 500

	VAL 01/25	VAL 04/25	VAL 07/25	VAL 10/25	VAL 01/26
FIANANCIAL GENIUS	2 224 320	5 656 104	21 034 104	89 416 603	506 010 313
EDGE FOUND INTERNATIONAL	25 000	-2 236 000	-3 369 000	30 564 933	264 143 300
ÉDITION FRAGALES	855 000	1 008 000	999 000	828 000	915 000
CRYPTO FRAGALES	4 722 028	21 008 120	57 899 843	127 820 453	406 898 721
FRAGALES EVENT	25 000	-69 000	-118 500	-123 500	-168 000
TOTAL FILLIALES	7 851 348	25 367 224	76 445 447	248 506 489	1 177 799 334
COÛT D'1 ACTION	79	254	764	2 485	11 778

*FP = Fonds propres, Bt = Bénéfice trimestriel, VAL = Valorisation

4.3 EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA VALORISATION

Ces valorisations prévisionnelles calculées à chaque semestre doivent se lire avec les comptes de résultats prévisionnels 2025 et 2026.

Les étapes précisent que, ces valorisations prévisionnelles vont être différentes lors des calculs à chaque semestre en fonction des résultats réels.

Calcul prévisionnel de la performance d'une action au 31 décembre 2025

(Cf tableau ci-dessus)

Il est clair que ces valorisations doivent s'analyser à minima puisque, comme indiqué plus haut, les différents projets et innovations de Fragales Investissements seront effectifs en 2025 et 2026.

En toute hypothèse, si on peut considérer que du fait de sa nature de fonds d'investissement, Fragales Investissements devra entrer un jour dans un marché coté, et sa valorisation ne sera plus l'objet d'un calcul corporate mais établit par le marché.

Remarque : Chaque revalorisation trimestrielle fera l'objet d'une validation par une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires sur proposition du Président après rapport du Directeur Général.

CHAPITRE 5 : DEVENIR ACTIONNAIRE

5.1 PRINCIPES LEGAUX

Tout d'abord, il faut préciser le cadre réglementaire concernant toutes les opérations liées aux actions de Fragales. Les textes visés sont :

-L227-13, L227-14, L228-1 du code de commerce et de l'article 1583 du code civil

-L'article 8 des statuts de la société Fragales Investissements, qui stipule que : les actions sont nominatives. Elles font l'objet d'une inscription dans un compte ouvert par la société au nom de l'actionnaire, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Tout actionnaire peut demander une attestation d'inscription en compte et la société tient à jour la liste de ses actionnaires au moins tous les trois mois.

Les actions sont librement négociables dans les conditions prévues par la loi et dans la mesure où elles sont entièrement libérées.

Ainsi, il n'existe aucun agrément nécessaire pour être actionnaire et les actionnaires ont la totale liberté de vendre ou céder leurs actions à tout moment et au prix qu'ils le souhaitent.

Chaque action détenue à la fin de chaque exercice ouvrira à la perception de dividendes après décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de la validation des comptes.

Toute personne physique ou morale (société commerciale, associations, ...) peut devenir actionnaire.

5.2 CAPITAL

Fragales Investissements supporte un capital variable 1000 à 10.000.000€ selon la décision de l'AGE du 03/03/2025. À ce jour son capital social opérationnel libéré est de 100.000€, correspondant à 100.000 actions, dont 10.000 en auto-détention par la compagnie. Ces 10.000 actions ont été cédées par les actionnaires statutaires à la société en sa qualité de personne morale, à un prix de 10% de l'action valorisée. Ce sont ces 10.000 actions qui sont proposées en cession à de nouveaux actionnaires entrants, à un prix de référence intégrant la valorisation de la société (voir article sur la valorisation).

5.3 ORGANISATION DE CES CESSIONS D' ACTIONS

Nous visons deux types de nouveaux actionnaires :

- Mass market, ceux qui pourront acquérir entre 1 et 1000 actions.
- Grands comptes ceux qui pourront acquérir plus de 1000 actions.

Pour ce faire, il va falloir mettre en œuvre un « plan marketing » de ces cessions d'actions.

Pour le Mass market, nous allons travailler avec :

- Les réseaux, sociaux et autres, comme par exemple, un e-mailing généralisé vers des diplômés de grandes écoles (Polytechnique, HEC...)
- Nos représentants régionaux, chargés de commercialiser nos actions auprès de réseaux de proximité qu'ils mettront en place.
- Notre site internet où sera mis en place une fonctionnalité permettant les acquisitions d'action en ligne.
- L'exploitation du réseau des délégués recrutés dans le cadre des Éditions Fragales, qui seront eux aussi susceptibles de commercialiser nos actions.

Concernant les grands comptes cela sera par :

- Contact auprès des réseaux, de club d'investissements, Business Angel, répertoriés auprès des chambres de commerce.
- Mandat auprès de personnalités et de professionnels qualifiés susceptibles de trouver dans leurs réseaux des actionnaires grands comptes.

5.4 CHRONOLOGIE DES OPERATIONS DE CESSIONS D' ACTIONS

1ère opération du 1er avril au 30 juin 2025 : 10.000 actions proposées, en cession, en Mass market et pour les Grands Comptes, à un prix de l'action valorisée de : 254€
Montant prévisionnel de capitaux financiers levés : 2.540.000€

2ème opération du 1er juillet au 30 septembre 2025 : 10.000 actions proposées en cession, en Mass market et pour les Grands Comptes, à un prix de l'action valorisée de: 764€
Montant prévisionnel de capitaux financiers levés : 7.640.000€

3ème opération du 1er octobre au 31 décembre 2025 : 10.000 actions proposées en cession, en Mass market et pour les Grands Comptes à un prix de l'action valorisée de 2.485€
Montant prévisionnel de capitaux financiers levés : 24.850.000€

4ème opération du 1er janvier 2026 au 31 mars 2026 : 10.000 actions proposées en cession, en Mass market et pour les Grands Comptes, à un prix de l'action valorisée de :11.778€

Montant prévisionnel de capitaux financiers levés : 117.780.000€

Si nous arrivons à tenir cette temporalité, la structure finale sera 60% détenue par les actionnaires statutaires (le Management) et 40% détenue par des actionnaires extérieurs.

Exemple concret : Mr DUJARDIN a fait l'acquisition de 10 actions achetées auprès de Fragales Investissements à la valeur unitaire de 79€ le 10 mars 2025 valeur totale 790€.

Au mois d'avril 2025, à la suite de la revalorisation de l'action de Fragales Investissements à 254€, il décide de revendre ses 10 actions à son ami Mr LAMY, pour une valeur de 2.540€.

Sur cette opération, Mr DUJARDIN aura fait une plus-value de 1750€ avant impôt (30% d'imposition sur les plus-values).

Finalement il se ravise et décide d'attendre février 2026. Dans ce cas il pourra revendre son portefeuille au prix de l'action revalorisée en janvier 2026 et pourra revendre ses actions à 117.780€, soit une plus-value de 116.990€ (avant impôts).

L'exemple ci-dessus est basé sur la réalisation de notre objectif et budget. Il a donc une valeur purement indicative.

5.5 BOURSE CORPORATE

En 2026, quand les quatre opérations de cessions d'actions auront été finalisées, il n'existera plus aucune action à céder, hormis celles des actionnaires qui peuvent, s'ils le souhaitent, en vendre. Nous considérons que la demande d'achat d'action sera soutenue, nous mettrons en place une bourse corporate ouverte à la consultation sur notre site internet afin de repositionner toutes les demandes d'actions de tiers et les éventuelles propositions de cession d'action de nos actionnaires. Les deux catégories pourront proposer des prix d'achat et des prix de revente comme ils le souhaitent. Nous interviendrons pour réaliser cette transaction et l'enregistrer, moyennant une petite commission d'intervention.

Dans cette bourse corporate seront indiqués les éventuelles propositions de rachat d'actions par l'entreprise elle-même.

5.6 CONSEIL CONSULTATIF DES ACTIONNAIRES

La loi ne prévoit aucune instance représentative des actionnaires dans le cadre des SAS, à la différence des sociétés anonymes. Ceci étant, dans notre volonté d'associer nos actionnaires à la bonne marche de notre entreprise, nous allons créer un conseil consultatif des actionnaires.

Globalement ce conseil pourra prendre les fonctions dévolues à un conseil de surveillance des sociétés anonymes à directoire : consulter nos comptes, faire des propositions au management dans le cadre du développement de notre entreprise, d'alerte éventuelle auprès du commissaire aux comptes...

Ce conseil consultatif sera composé des six actionnaires sur candidature, hors statutaires et Management. Il sera désigné lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire. Il désignera un président qui s'organisera en tout autonomie et veillera aux intérêts de la société et des actionnaires. Des jetons de présence pourront être envisagés.

Si vous avez lu ce dossier c'est que vous envisager peut-être de nous rejoindre en qualité d'actionnaire. Sachez que notre écosystème est sécurisé à plusieurs niveaux. Même si la loi ne nous y oblige pas nous avons désigné un commissaire aux comptes qui est chargé de certifier les comptes pour l'exercice 2025 et exercices ultérieurs. Nous précisons que dans la mission du commissaire il a l'obligation légale de signaler toute fraude et opération comptable non justifiée auprès des autorités judiciaires. Nos modèles d'intervention et algorithmes sur les marchés financiers, pour les filiales spécifiques, ne sont pas impactés par d'éventuelles crises boursières liées à la situation économique et politique mondiale.

ANNEXE I

Table des matières	
Avant-propos	5
Chapitre 1 Histoire d'un échec	8
Chapitre 2 Les indicateurs techniques	10
Le RSI.	10
Les bandes de Bollinger.	12
Ichimoku.	13
Supports, résistances.	15
Chapitre 3 Formations en trading : la double peine	16
N'est pas Socrate qui veut !	16
La règle des 10000 heures.	17
Que faire ?	18
Quelques figures de traders intervenant sur le Net.	19
Benoist Rousseau (28500 abonnés sur YouTube) : D'une salle de classe à celle des marchés !	19
Thami Kabbaj (387000 abonnés sur YouTube) : L'agrégé désagrégé...	20
Romain Bailleul (24700 abonnés sur YouTube). Le commercial sans complexe.	20
On peut en évoquer d'autres.	
Première partie	23
Les lois scientifiques	
Chapitre 1 Mathématiques	26
Les probabilités.	26
Un peu d'Histoire...	26
Le calcul stochastique.	26
Le modèle «Black-Scholes-Merton».	27
Les mouvements browniens.	27
Les sinusoïdales.	29
Ma température corporelle.	30
Utilisation des lois de Fourier et Fresnel dans le trading.	31
Les statistiques.	31
Statistique descriptive et statistique mathématique.	32

Statistiques et marchés financiers.	32
Les courbes de Gauss.	32
Statistiques et trading.	34
Fractales.	34
La découverte des fractales.	35
L'auto-similarité des fractales.	36
L'auto-organisation fractale ou la morphogenèse.	36
Mandelbrot et les marchés financiers.	36
Chapitre 2 Les lois physiques	39
Quelques repères historiques.	39
Les forces, ondes, matière et rayonnements en jeu.	40
Les forces.	40
Les ondes.	40
L'énergie.	41
Les rayonnements.	41
La matière sous toutes ses formes.	42
Chapitre 3 La danse des atomes et des particules élémentaires	43
La physique quantique.	43
Des physiciens à la manœuvre.	43
Une révolution conceptuelle.	43
Ce que dit la physique quantique.	43
La dualité onde-particule :	43
La quantification :	44
L'indétermination :	44
La superposition quantique :	44
L'observation observée :	44
Réduction du paquet d'onde, probabilités et statistiques :	45
L'intrication :	45
Comment cela fonctionne...	45
L'intrication validée par les expériences :	45
La contrafactuelité et la retro-causalité quantique :	46
Trilogie espace, temps et conscience :	47
Spins, électrons, fermions, mésons, photons, bozons and Co :	47
Cas particulier des bosons :	48
Chapitre 4 Physique quantique et information	49
Matière noire, zone de stockage de l'information ?	50
L'information, matière constitutive de l'Univers.	50
L'information et les particules.	51

Chapitre 5 Quantique, vie et sociétés	52
Quantique et vie sociale.	54
Quantique et Black Friday.	56
Quantique et conscience.	56
Quantique et le temps.	58
La relativité.	58
Chapitre 6 L'entropie d'un système	61
L'entropie, une mesure de l'ordre et du désordre.	62
Système ouvert vs isolé vs fermé. Notion de point critique.	63
L'augmentation de l'entropie de l'univers. Entropie et physique quantique.	65
Entropie et information.	66
Entropie et système auto-organisé.	66
Chapitre 7 La mort de Jean Pierre Pernaut VS la guerre en Ukraine	68
Système auto-organisé qui devient un système de désorganisation.	69
Et la guerre en Ukraine ?	69
Un poisson rouge, un fœtus et monsieur Lambda.	70
L'entropie, un nouveau rapport dialectique ?	72
Deuxième partie	73
Les marchés financiers, l'entropie et les lois scientifiques	
Genèse.	75
Expérience de pensée.	75
Chapitre 1 Les lois de la physique quantique	77
Électron VS action.	77
La quantification d'une action.	78
L'indétermination.	79
La superposition quantique.	79
La réduction de paquet d'onde.	81
L'intrication des actions.	82
La contrafactualité et la retro-causalité.	83
Une particule élémentaire nommée «action».	85
Énergie d'une particule, énergie d'une action.	86
Une pseudo énergie spécifique : l'inergie.	87
Action, électron, vecteur d'information.	88
Entropie des marchés financiers.	88
Que s'est-il passé au cours de l'année 1177 avant JC ?	89
PIB	91

Les marchés, système auto-organisé ?	93
Marchés financiers, système entropique ouvert ?	94
Le Forex	96
Chapitre 2 La mécanique des marchés	100
La première bourse.	100
Que retenir de l'Histoire de l'émergence des bourses des valeurs ?	101
Faut-il convoquer Karl Marx ?	102
La création du capital et son transfert sur les marchés financiers.	103
Faisons un détour chez notre ami Jean Paul Sartre.	104
Chapitre 3 Les 6 lois de la mécanique des marchés	106
Loi n°1 :	106
Loi n°2 :	107
Loi n°3 :	107
Loi n°4 :	107
Loi n°5 :	107
Loi n°6 :	107
Chapitre 4 Inflation 2022 : Chantons sous «les prix» !	107
L'inflation au regard de l'Histoire.	107
Inflation, dilution de la valeur «monnaie» ?	108
Mécanique de l'inflation.	108
Un cas d'école.	108
Que retenir de cette crise ?	109
L'inflation, phénomène d'auto-régulation.	110
Chapitre 5 Phénomène irruptif, les crypto-monnaies	111
Un peu d'Histoire.	111
Tentative d'analyse.	111
Chapitre 6 Les matières premières	113
Histoire.	113
Et le trading dans tout ça ?	114
Munehisa Honma.	114
La nature du marché des matières premières.	116
Chapitre 7 La troisième guerre mondiale et les marchés financiers	116

La guerre, une donnée fondamentale.	116
La Tsar Bomba.	118
Troisième partie	119
Stratégies de trading entropique	
Introduction	121
Analyse comportementale VS analyse technique.	121
Pourquoi l'analyse comportementale est prédictive ?	121
À qui s'adressent ces stratégies de trading ?	122
90% des traders amateurs ou particuliers perdent !	122
Le bon broker !	124
L'ouverture et la clôture d'un trade.	125
Présentation des graphiques.	125
Chapitre 1 Les indices	125
Structure d'une journée de trading.	126
Chapitre 2 Les actions	130
Action US	130
Action française.	132
Remarques concernant la stratégie «Action»	135
Chapitre 3 Le Forex	136
Chapitre 4 Les crypto monnaies	139
Stratégie 24 heures.	139
Chapitre 5 Séquençage d'une prise de position	141
Chapitre 6 Le processus cérébral	144
Cerveau droit versus cerveau gauche.	144
Comment lutter contre ce stress ?	144
La cohérence cardiaque.	145
Chapitre 7 Les jours interdits	145
Les critères de détermination des journées à haut potentiel.	146

Chapitre 8 Les statistiques	146
Année 2021	147
Interprétation de ces statistiques.	148
Janvier 2022	149
Chapitre 9 La règle des 100	150
L'algorithme financier, les tableaux.	150
Comment transformer 100 euros en 100.000 euros en 100 jours	153
Conclusion	155

ANNEXE II

CONTACTS

Jean-Philippe DEMONT-PIEROT

Président

jp.demont-pierot@fragales-investissements.com

Nhoc-Sang SAM

Directeur Général

ns.sam@fragales-investissements.com

Mohamed DELLAL

Directeur des opérations

m.dellal@fragales-investissements.com

Ingrid JOMAT

Directrice de Communication

i.jomat@fragales-investissements.com

Philippe HAUER

Secrétaire Général, Gérant éditorial

p.hauer@fragales-investissements.com

PARTENAIRES

FL AUDIT Expert comptable

Sylvain BLOT Commissaire aux comptes